



DÉFI 2 VIE LOCALE ET SOLIDAIRE

Grand projet n°9

Solidarités

CONTEXTE

L'acte 1 a permis de soutenir une dynamique communale axée sur la solidarité et l'action sociale. Il n'est donc pas nécessaire d'intégrer à l'Agenda 21 des politiques sectorielles (sociale, contractuelles...) mais d'innover dans l'approche pour, notamment, inscrire la Ville dans une démarche préventive et transversale, accompagnant la population à tous les âges.

Le projet social viendra soutenir cette approche par l'élaboration d'une démarche communale construite autour de la coordination des acteurs du territoire et des actions innovantes et complémentaires au droit commun.

OBJECTIFS

- ▶ Prendre en charge les individus dans leur globalité et leur complexité
- ▶ Positionner la Ville comme acteur de l'Action Sociale communale
- ▶ Innover dans le champ de l'Action Sociale

CONTRIBUTIONS

Aux 5 finalités nationales du Développement durable



0 : DÉFI FAIBLE – 1 : DÉFI D'ACCOMPAGNEMENT – 2 : DÉFI DE CONTRIBUTION – 3 : DÉFI INCONTOURNABLE

